

CONTRE LES VOLS DE
VÉHICULES ET D'ACCESSOIRES

AYEZ LES BONS
RÉFLEXES !



Pays
de
Meaux
Communauté d'agglomération

Renseignements au 01 60 09 97 14

 www.agglo-paysdemeaux.fr  www.facebook.com/VilledeMeaux

Police Intercommunale
Tél. : 01 83 69 00 28

Gendarmerie Nationale
Tél. : 01 64 34 08 90

Gendarmerie Nationale
BT Esbly
Tél. : 01 60 04 20 43

Commissariat de Sécurité
Publique de Meaux
Tél. : 01 60 23 32 17

Gendarmerie Nationale
BT Lizy-sur-Ourcq
Tél. : 01 60 01 70 10

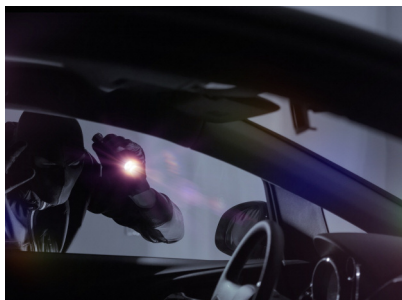
Gendarmerie Nationale
BT Saint Souplet
Tél. : 01 60 01 50 07



Pays
de
Meaux
Communauté d'agglomération

SOYEZ VIGILANTS ET MÊME POUR UN COURT INSTANT !

- Verrouillez les portes de votre véhicule et ne laissez jamais vos fenêtres ouvertes ;
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement ;
- Ne laissez pas les clés sur le contact même dans un lieu fermé (garage, cour etc.) ;
- De nuit, stationnez votre voiture dans un endroit éclairé ;
- Ne laissez jamais de documents administratifs dans votre voiture (permis de conduire, certificat d'immatriculation etc.) ;
- Ne laissez aucun objet à la vue du public (GPS etc.) ;
- Ne laissez aucun objet de valeur dans le véhicule (sacs, bijoux, appareils photos, ordinateurs portables etc.), les placer si besoin de préférence dans votre coffre ;
- Equipez si possible votre véhicule d'un système antivol (alarme, géolocalisation, barre antivol etc.) ;
- Vérifiez bien manuellement la fermeture des portières et du coffre. En effet, le système de fermeture pourrait s'avérer défectueux et ce, même si vous entendez le bip de fermeture.



EN CAS DE VOL

- Appelez immédiatement la police : **17**
- Ne touchez à rien avant d'avoir reçu des consignes précises de la part des services de police ;
- Dresser l'inventaire des objets volés et des dégradations constatées sur votre véhicule ;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement ;
- Munissez-vous de votre attestation d'assurance ;
- Déposez plainte auprès du commissariat.



ASSURANCE

En cas de vol, si les mesures de prévention prévues dans votre contrat d'assurance ne sont pas respectées ou si l'absence de précaution peut être caractérisée, votre indemnité pourrait être diminuée.

Info +

Le vol à la souris ou sans effraction !

Grâce à un appareil électronique, les hackers peuvent s'introduire dans votre véhicule sans le dégrader. Cet appareil leur permet à distance et en quelques secondes, d'intercepter le signal de vos clés lorsque vous fermez votre véhicule.

Assurez-vous donc toujours d'entendre le "clic" du système automatique de verrouillage de vos portes.